

RÈGLEMENT N^o 77-85

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA
ZONE COMMERCIALE NUMÉRO 211**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE COMMERCIALE NUMÉRO 211

CONSIDÉRANT QU' une demande a été soumise à la municipalité pour la construction d'un bâtiment qui abriterait une entreprise liée aux métiers de la construction ainsi que des mini entrepôts sur une propriété située dans la zone commerciale numéro 211;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à cette demande il y aurait lieu de modifier la délimitation des zones dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' en raison des contraintes particulières du site, l'implantation du bâtiment sur le terrain concerné devra être faite par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 13 avril 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages et des normes, à l'annexe A du règlement de zonage, est modifiée de manière à indiquer que les projets intégrés sont autorisés dans les zones numéros 202 et 211.

ARTICLE 3

Le plan de zonage, à l'annexe B du règlement de zonage, est modifié en agrandissant la zone numéro 406 à même une partie de la zone numéro 211 et en agrandissant cette dernière à même une partie de la zone numéro 202.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

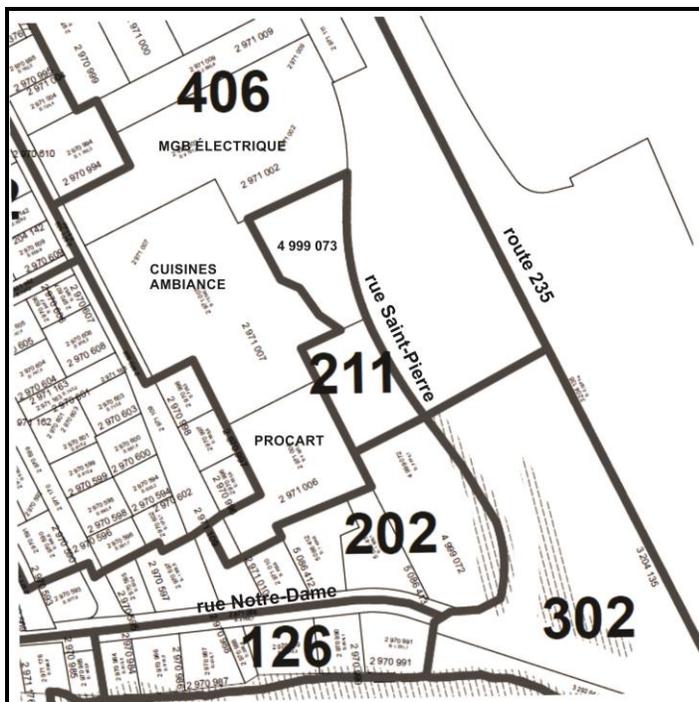
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mario St-Pierre, maire

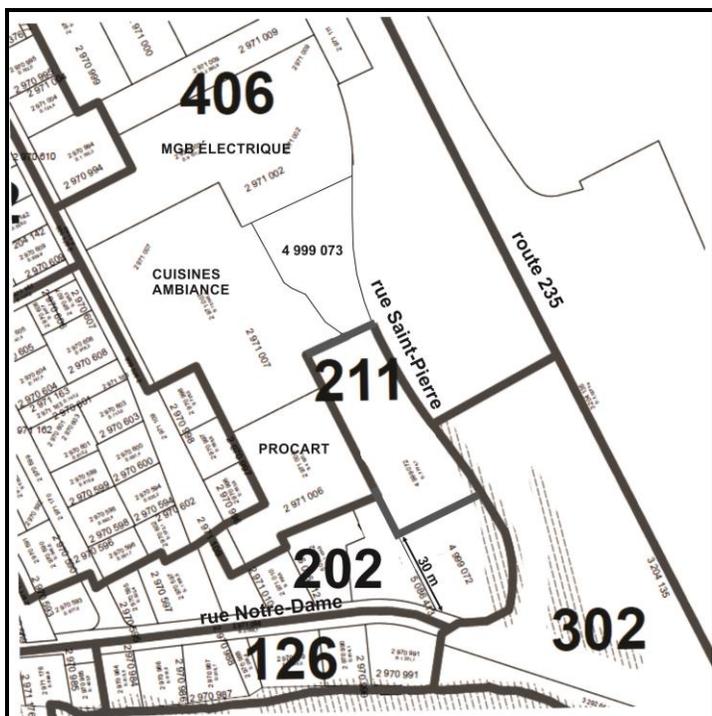
Annick Lafontaine, Greffière

ANNEXE

PLAN ILLUSTRANT LES MODIFICATIONS À LA DÉLIMITATION DES ZONES



Délimitation actuelle des zones



Délimitation des zones après modification